

Ce n'est qu'un début

Il était grand temps que le Conseil fédéral s'exprime clairement. Face au désarroi de certains cantons où se concentrent les requérants d'asile, à l'absence de solidarité des autres cantons, à l'inquiétude d'une partie de la population complaisamment attisée par les slogans de l'Action nationale, le silence ne pouvait plus durer. Il est des situations qui exigent du gouvernement un langage clair, l'affirmation de principes. Ainsi du problème des réfugiés.

C'est maintenant chose faite. Et le Conseil national a massivement appuyé les mesures proposées par le Conseil fédéral. Certains parlementaires ont même apporté au débat ce supplément d'âme si rarement perceptible sous la coupole fédérale. Ainsi le Genevois Gilles Petitpierre: nous devons trouver une solution humaine pour les requérants établis depuis plusieurs années en Suisse. La Schwytzoise Elisabeth Bluntschy: sommes-nous meilleurs que ce capitaine grec jetant à la mer ses passagers clandestins? L'Argovien Hunziker: il ne s'agit pas seulement de dossiers à traiter mais d'êtres humains, les uns fuyant devant la menace politique, la grande majorité privée d'espoir, quittant des pays qui ont peu ou rien à offrir à leurs habitants.

Principes réaffirmés, phénomène — pour ce qui concerne la Suisse — ramené à ses justes proportions, parfois même expression d'humanité et de compassion, est-ce suffisant? Le Zurichois Leuenberger a eu l'honnêteté de poser la question: au-delà d'un débat certes émouvant, il y a l'application concrète; le large consensus acquis au Parlement — voilà pour le gage humanitaire — ne va-t-il pas légitimer les fonctionnaires fédéraux et cantonaux à continuer sur une voie qui n'est pas quoti-

diennement libérale — logique de la «Realpolitik»?

Car c'est là que le bât blesse. Si officiellement le droit d'asile est fortement réaffirmé, si une attitude humaine est prônée, la réalité du travail de l'administration et le sort effectif des candidats à l'asile ne sont pas à la hauteur des intentions.

Plusieurs refus incompréhensibles d'accorder l'asile constituent un démenti flagrant aux principes proclamés. A Berne, les fonctionnaires de l'Office de la police montrent une nette prédilection pour les décisions négatives; ce parti pris dispense de mener une longue enquête pour justifier l'octroi de l'asile. Manière inadmissible de faire fondre la montagne de requêtes en attente.

Dans ce contexte, on ne peut que rejeter l'idée du Conseil fédéral d'introduire une procédure accélérée et sans audition pour les demandes «manifestement infondées».

Des solutions humaines pour les candidats refusés qui vivent depuis plusieurs années en Suisse, dit-on. Le gouvernement genevois vient de réaffirmer publiquement et solennellement cette exigence: les requérants n'ont pas à payer le prix des lenteurs administratives. Reste que des candidats à l'asile continuent d'être arrêtés au petit matin ou à leur travail et conduits dans un avion pour leur pays d'origine. Des expulsions qui ont eu et qui auront pour certains d'entre eux une issue tragique.

Dès lors la mobilisation des parlementaires doit déborder le cadre d'un débat, et celle de l'opinion publique ne peut que se poursuivre. Expliquer, informer, aider concrètement pour que les principes ne restent pas lettre morte.

J. D.

N.B. Pour des engagements concrets, des adresses utiles! Pour toute la Suisse romande: Pétition pour un comportement humain à l'égard des réfugiés, c.p. 49, 1012 Lausanne 12; Comité suisse de défense du droit d'asile, c.p. 349, 1000 Lausanne 17. A Lausanne: SOS Asile, c.p. 2413, 1002 Lausanne. A Genève: SOS Asile, c.p. 177, 1211 Genève 8.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 790 3 octobre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 15 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

790

ZURICH

Drogue: libres pensées d'un sexagénaire

Alors que la police zurichoise a accentué tout l'été son omniprésente pression sur les toxicomanes, alors que la vente des seringues a fait l'objet de la plus intense prohibition au bord de la Limmat, personne ne s'attendait au coup de gueule cinglant du professeur Hans Kind, directeur de la polyclinique de psychiatrie universitaire, en faveur de la décriminalisation des toxicomanies. Un sexagénaire bien-pensant et conservateur qui réclame le droit à la libre consommation du haschisch et de l'héroïne sous contrôle médical, voilà qui étonne, surtout si cela est publié dans les très traditionalistes colonnes de la «NZZ» (23 juin et 3 septembre 1985).

Si surprise il y a au niveau des personnes, il faut constater que cette demande de libéralisation s'inscrit bel et bien dans la droite ligne des prises de positions favorables à la décriminalisation de certains crimes ou délits jugés jusqu'alors anormaux ou déviants (on pense à l'avortement, à certains comportements sexuels).

En fait, depuis 1960, il existe en Suisse de nombreux universitaires libéraux et pas mal de leurs amis qui tentent de produire une réflexion collective sur les problèmes de droit pénal et sur l'adéquation des délits et des peines avec ce qui se passe réellement dans la société.

Ce qui frappe cependant dans ce mouvement de décriminalisation, c'est l'insuccès systématique qui condamne quasiment toutes les initiatives prises dans ce domaine. Il s'attache comme une sorte de fatalité à la volonté manifestée depuis plus de vingt ans par de nombreux esprits éclairés, qui veulent triompher des représentations symboliques dépassées

du peuple suisse dans certains domaines de la criminalité liée aux mœurs. Le problème de l'interruption non punissable de la grossesse est caractéristique à ce propos de l'impossibilité de dégager une majorité favorable à la réforme envisagée.

Cela étant, il est révélateur de prendre connaissance à intervalles réguliers des sursauts de l'esprit de décriminalisation. Que dit le professeur Hans Kind dans la «NZZ» du 3 septembre 1985?

En premier lieu, il constate que les drogues illégales sont associées dans l'esprit de nos contemporains à une «dangerosité spécifique». Or il est lui-même convaincu qu'en matière de risques pour la santé, l'héroïne, le haschisch et les produits dérivés du cannabis ne sont pas plus dangereux que l'alcool ou la nicotine. Dans le cas de l'héroïne, ajoute ce professeur de médecine, une grande partie des risques pour la santé physique ou psychique est induite par le cadre d'illégalité et de répression et ne découle pas du tout de la substance même.

Le professeur Hans Kind précise toutefois qu'il n'a en aucune manière voulu nier le potentiel énorme de dépendance provoqué par la consommation d'opiacés, comme on aurait voulu le lui faire dire. Non, il a simplement indiqué que la toxicité de la

substance elle-même a un effet plus bénin sur l'organisme dépendant que celui de l'alcool. Les dégâts physiques et psychiques entraînés par la dépendance doivent être portés en bonne partie sur le compte de l'illégalité.

Enfin, une partie du texte du professeur Hans Kind vise à dénoncer le *stupéfiant paradoxe* qui fait que la répression vise objectivement le même but que le trafic international de la drogue. En effet, plus le toxicomane est pourchassé et stigmatisé, plus le prix de l'héroïne monte et plus il est difficile de s'en procurer. Or la pénurie aiguë de drogue profite en premier lieu à la mafia et au trafic international qui élève les prix ou livre de la marchandise falsifiée.

Alors que cette polémique sur la politique de la drogue bat son plein à Zurich, les esprits à Lausanne et à Genève ne s'en font pas le moins du monde écho. C'est le côté positif du fédéralisme helvétique, malgré le code pénal unifié, qui permet de pratiquer sur les bords du Léman une politique moins aveuglément répressive à l'égard des toxicomanes que celle qui a cours à Zurich.

COMMUNICATION

Vidéotex: de la friture sur la ligne

Observez, dans les expositions, les terminaux Vidéotex présentés par les PTT: des enfants — des adultes aussi — pianotent à qui mieux mieux sur les claviers. Récemment, un petit malin a ainsi réussi à commander et se faire livrer un transistor aux frais des PTT... Lisez les informations: la ville de Berne et le Mittelland bernois effectuent leur promotion touristique par l'intermédiaire du BTX — le Vidéotex allemand; le Minitel conquiert la France, remplaçant dans certaines régions le tradi-

tionnel annuaire imprimé. Qu'en est-il en Suisse? La particularité du Vidéotex, rappelons-le, est d'être «interactif» — au contraire du Télétext, qui s'apparente à un journal que l'on consulte sur un écran — c'est-à-dire de permettre à l'abonné d'intervenir sur les informations qu'il consulte: mouvements bancaires, réservations, commandes d'articles, etc. Pour cela, l'abonné dispose d'un terminal (écran et clavier) relié à sa ligne téléphonique par l'intermédiaire d'un modem (modulateur-démodulateur). Il peut consulter des «banques de données» constituées par des «serveurs». Seul le réseau dépend des PTT; les banques de données et les terminaux restent du domaine privé. Le Vidéotex dispose également d'une fonction «message-

rie» qui permet à un abonné d'adresser un «courrier électronique» à un autre abonné. Par contre, il n'a pas d'équivalent à la fonction «kiosque» du Minitel français: conversation directe entre plusieurs interlocuteurs.

PAS ASSEZ DE VOLONTAIRES

Le Vidéotex suisse est actuellement en phase d'essai; suivra une évaluation des résultats avant de passer à l'éventuelle mise en place définitive. Les PTT ont donc recherché 3000 abonnés volontaires pour procéder à l'essai d'exploitation. En avril 1985, seuls 1500 d'entre eux avaient pu être trouvés et les PTT ont dû réviser leurs prévisions. Les conditions de démarrage de l'opération expliquent cet échec, que l'on peut espérer provisoire: il n'y a tout d'abord pas eu d'incitation de l'Etat pour le lancement de ce nouveau média. En France par exemple, les PTT ont imposé le changement en fournissant gratuitement aux abonnés des régions pilotes des terminaux Minitel en lieu et place de l'annuaire-papier. En Suisse, le recours au Vidéotex est purement facultatif. De plus, l'abonné doit acheter son propre terminal (Fr. 3000.— à 4000.— pièce) avant d'avoir pu juger concrètement de l'intérêt que présente pour lui le système. Les PTT ont tenté de compenser cette difficulté en achetant récemment quelque 500 terminaux, loués ensuite à des prix très favorables aux abonnés. Tout laisse hélas à penser que cette politique n'a été menée que dans le cadre de l'essai en cours, afin d'atteindre un nombre «décent» d'abonnés.

COÛT ÉLEVÉ

Il est un autre handicap, non spécifique au système helvétique mais encore accentué par le prix de celui-ci. Un terminal Vidéotex ne dispose que de possibilités relativement limitées: impossibilité d'enregistrer sur un support magnétique les informations consultées ou de les imprimer sur papier.

Il s'ensuit donc un coût relativement élevé en communications téléphoniques du fait de la longueur de la consultation du système.

Ce manque d'enthousiasme (compréhensible, dans ces conditions) des foules pour le Vidéotex n'encourage évidemment pas les serveurs potentiels à développer les services qu'ils proposent par l'intermédiaire du Vidéotex. Le consommateur hésite donc d'autant plus à investir dans un moyen qui ne lui fournit encore que des informations rares et dispersées. Cercle vicieux par excellence... Le Vidéotex reste pourtant une technique intéressante. Son développement est inévitable, même s'il est plus lent que prévu. La Suisse, dans ce domaine non plus, n'a ni les moyens ni l'intérêt de s'isoler. Les grandes banques l'ont bien compris: toutes sont en train de mettre au point des systèmes per-

mettant aux abonnés d'effectuer des opérations bancaires à partir de leur terminal Vidéotex. Il apparaît en effet que ce genre de services, ainsi que la consultation des cours de la bourse, figurent au sommet du «hit-parade» des prestations demandées par les usagers potentiels. Et, dans d'autres secteurs, différents projets existent, notamment dans le domaine social, pour la création de banques de données grand public. Par ailleurs, il sera bientôt possible d'utiliser un micro-ordinateur comme terminal Vidéotex, ce qui permettra sans doute de supprimer ou d'atténuer certains des inconvénients décrits plus haut.

Affaire à suivre attentivement donc, surtout dans cette période de lancement, d'autant qu'il n'existe pas encore de base légale au niveau fédéral pour ce nouveau média (DP 776, «La serrure de l'écran»).

ANNEXE

Prudences syndicales

L'Union syndicale suisse (USS) s'est penchée sur la question des nouveaux médias et notamment sur le Vidéotex. Elle a formulé un certain nombre de thèses et revendications transmises en juin dernier au Conseil fédéral, que l'on peut résumer ainsi:

1. Une loi fédérale est indispensable à la mise en application du Vidéotex.
2. Le réseau doit rester entre les mains des PTT.
3. Le Vidéotex doit être organisé comme un service public et soumis à la surveillance publique, dans sa forme et son contenu.
4. Pas d'introduction définitive du Vidéotex avant qu'une protection efficace des données, conçue spécialement pour le Vidéotex, ne soit élaborée.

5. Pas d'utilisation imposée du Vidéotex: les autres moyens (annuaire-papier, CCP, etc.) doivent subsister parallèlement au Vidéotex.

6. Réalisation d'une enquête scientifique sur les répercussions du Vidéotex sur le monde du travail et l'emploi.

7. Transparence des coûts, même dans la phase d'essai; pas de subventionnement par les autres clients des PTT ni de prix de dumping pour faciliter le démarrage, mais couverture des frais par les utilisateurs.

8. Pas de confusion entre la publicité et les offres sans but lucratif; la publicité n'est admise que dans la mesure où elle ne favorise pas l'élimination et la concentration des médias.

9. Réalisation d'une étude scientifique neutre, sur l'essai en cours, portant sur les répercussions sociales du Vidéotex.

Publication et large discussion des résultats de l'étude avant l'introduction définitive du Vidéotex.

ALPES FRIBOURGEOISES

Rime sans raison

En juillet dernier, les deux propriétaires de la «montagne» de Chüarnisch, en Haute-Singine, faisaient construire une route d'accès d'environ un kilomètre à travers les alpages, avec suffisamment de lacets pour avaler 200 mètres de dénivellation. Le tout à compte propre, et sans la moindre autorisation.

La route illégale en question a été promptement surnommée «route à Rime», du nom de l'un des deux industriels amateurs de chasse en montagne: le Gruyérien Pierre Rime, conseiller national radical depuis 1983. Sûr de lui-même et de sa propre

crédibilité, cet ancien député au Grand Conseil fribourgeois (de 1956 à 1971), qu'il a même présidé en 1964, assure qu'il ignorait devoir même annoncer la construction d'une «simple voie de desserte». Voilà bien une conception radicale — et appliquée — du moins d'Etat.

Le député socialiste singinois Cyrill Brügger veut en savoir davantage sur les tenants et aboutissants de cette jolie affaire. Il a posé seize questions au Conseil d'Etat, qui devrait selon lui intervenir pour rectifier la situation, en lieu et place de l'autorité en principe compétente en la matière (le préfet, en vacances au moment de l'aménagement de la route à Rime!).

On attend avec intérêt la réponse que devrait donner M. Masset, chef du Département cantonal des travaux publics, et radical de son état politique.

GENÈVE

Le mal-vivre des riches

Etrange ambiance au bout du lac en cette fin de cinquantième législature. La campagne électorale tarde à démarrer et reste molle; on sent les partis encore moins désireux que d'habitude de s'engager sur le fond, sur la défensive face au double succès escompté des Verts et de Vigilance. Reste alors à privilégier la forme, à savoir vendre des images: les socialistes lancent leurs deux candidats au Conseil d'Etat comme des héros de bandes dessinées; les radicaux ne sont pas en reste puisqu'ils n'hésitent pas à annexer Guillaume Tell, tandis que les démocrates-chrétiens s'affichent comme le parti qui marque (le pas, se sont empressées d'ajouter les méchantes langues).

Beaucoup d'interrogations en effet à la veille des élections, mais peu de réponses. En quelque sorte

l'angoisse des privilégiés. Les indicateurs habituels placent Genève parmi les cantons riches; non seulement le revenu moyen y est l'un des plus élevés du pays, mais encore le nombre des emplois croît régulièrement chaque année. Apparemment le bonheur et la sécurité. Quelques lézardes néanmoins dans cette prétendue idylle.

MONOCULTURE

La première tient dans la monoculture croissante de l'économie genevoise; un phénomène bien connu et mis en paroles politiques mais qui continue de s'amplifier. Le secteur secondaire, jadis réputé, n'est plus que l'ombre de lui-même. Ces dernières années des entreprises importantes de la métallurgie ont fermé leurs portes ou ont perdu leur indépendance. A cet égard le rachat de la SIP (Société des instruments de physique), un fleuron de l'industrie genevoise des machines, par un industriel du Locle est caractéristique.

A l'inverse, les activités tertiaires fleurissent et con-

tribuent à l'essentiel de la richesse cantonale. Transactions financières de tous genres par sociétés boîtes aux lettres interposées, multiplication des commerces de luxe dans le centre de la ville, accueil généreux aux résidences secondaires ou principales des grands noms de la société internationale, Genève monnaie ses charmes. Paradoxalement ce n'est pas tant ce qui inquiète les Genevois et renforce l'audience des partis xénophobes; l'augmentation du nombre des candidats à l'asile et la présence des travailleurs étrangers restent l'une des causes majeures de la grogne d'une partie de la population.

LE SISYPHE DU LOGEMENT

La deuxième ombre au tableau touche à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la qualité de la vie. Certes, à Genève la vie n'est pas encore le cauchemar que connaissent les habitants des grandes métropoles. Grande ville à petite dimension, elle doit faire face aux problèmes du logement et du transport et à la pression qu'exercent les activités économiques et l'habitat sur une zone verte encore importante mais lentement grignotée.

Seul canton à avoir appliqué depuis un quart de siècle une politique du logement social de grande envergure, Genève est comme Sysiphe face à une demande jamais satisfaite. Après dix ou vingt ans selon le type d'immeubles, les loyers redeviennent libres et l'opération est à recommencer. Mais il y a plus: sous-occupation et amélioration des revenus aidant, des appartements conçus pour des familles à revenus modestes sont en réalité occupés par des contribuables qui bénéficient de véritables rentes de situation. Le problème du logement n'est pas seulement quantitatif; il résulte également d'une mauvaise distribution des appartements en fonction des besoins et des revenus.

Depuis l'arrivée du socialiste Grobet à la tête du Département des travaux publics, l'application stricte de la loi a permis le blocage des opérations

de démolition et de changement d'affectation des immeubles, et des réalisations immobilières d'envergure ont démarré. Reste que, dans une perspective de contrôle de la croissance démographique et de maintien d'un équilibre entre la ville et la campagne, il faudra bien un jour s'attacher à une meilleure utilisation du parc immobilier existant et réfléchir à l'impact de la mise à disposition d'un nombre accru de logements sur le développement qu'on prétend précisément freiner.

LE CHAOS DES TRANSPORTS

Autre secteur à problème, les transports. Une politique délibérée d'adaptation à la croissance du trafic motorisé et le démantèlement, il y a une quinzaine d'années, du réseau de tram expliquent la situation chaotique de Genève. L'individualisme bien connu des Genevois n'est qu'un argument facile brandi par les édiles pour faire oublier leurs erreurs de parcours.

Dans ce domaine, la contradiction entre le discours officiel et la réalité est la plus flagrante: comment conjuguer la volonté de maîtriser le développement et ses effets négatifs et la véritable frénésie d'équipement (axes routiers, tunnels, ponts, parkings) qui règne actuellement? Dans cette gabegie où la seule priorité décelable consiste à répondre à la motorisation croissante, les transports publics — probablement les plus mauvais de Suisse — ne peuvent prétendre à l'attractivité nécessaire pour briser la tendance actuelle.

Alors, c'est la fuite en avant; on parle maintenant d'un métro, manière élégante d'enterrer ses contradictions. Et les commerçants du centre continuent, contre toute logique — voir le succès des rues piétonnes partout ailleurs en Suisse et en Europe — de revendiquer le droit pour les automobiles de venir lécher leurs vitrines.

Face à ces problèmes dont on a vu qu'ils suscitent plus d'interrogations que de réponses, le pouvoir politique ne paraît pas à la hauteur. Un gouverne-

ment très moyen, tiraillé à l'intérieur et départementalisé à l'extrême (cf. DP 78, «Bouchon législatif»), plus porté à gérer les tendances «naturelles» qu'à concrétiser des priorités. Un Parlement amateur, au mauvais sens du terme, qui s'est fait une spécialité dans la temporisation et dans l'enterrement des initiatives populaires.

Pour les prochaines élections les libéraux, qui font volontiers dans le jeune et le dynamique, n'ont rien trouvé de mieux que de représenter un tandem usé et peu convaincant; idem pour les radicaux qui proposent un candidat provisoire — Robert Ducret ne pense pas finir la législature — et un magistrat — Alain Borner — incapable de maîtriser son sujet. Le dynamisme des jeunes loups socialistes suffira-t-il à faire bouger cette galère?

En l'état, on voit mal comment la barque naviguera, pilotée par des libéraux arrogants et conscients que le vent souffle de leur côté, des partis de l'entente désunis et jaloux les uns des autres, et une gauche dont la composante communiste s'effrite. Dans ces conditions, il n'est pas impossible que Vigilance puisse faire fructifier le sentiment xénophobe et que les écologistes profitent de l'effet de nouveauté dans un contexte général de morosité.

BIEN PUBLIC

Ces Messieurs de Morges

Dans les grands centres, on ne crée plus un parking sans opposition écologiste décidée à combattre toute attraction du trafic au cœur de l'agglomération. Rien de semblable à Morges, où l'insertion dans un vaste complexe — regroupant un centre commercial, du logement, un home pour personnes âgées et des installations sportives — d'un parking de 614 places (jusqu'au cinquième sous-sol!) n'a rencontré aucune opposition fondée sur des raisons d'urbanisme. Parquer une voiture à Mor-

ges est en effet un exploit! En revanche, les conditions faites par la commune à la SA Parking des Charpentiers, conditions plus que généreuses pour les SA, allant bien au-delà de ce qui a été fait dans des situations analogues à Lausanne ou Vevey, ont suscité dans le débat au Conseil communal une opposition animée par le groupe socialiste (proposition de renvoi) et un courageux radical (proposition d'amendement). Sans succès, bien sûr.

Voyons de plus près!

1) Le droit de superficie sur le terrain nécessaire à la construction du parking, propriété de la commune, est concédé gratuitement. Raison principale: intérêt public de l'ouvrage.

Le plan financier fait pourtant apparaître des possibilités de rendement intéressantes, même si les premières années ne dégagent pas de bénéfice, parce que le plein de l'exploitation n'est pas immédiat et que les installations techniques sont, comptablement, amorties d'emblée.

On s'étonne donc que la commune renonce, lorsque le rendement en moyenne annuelle dépassera celui des obligations de premier ordre, à réclamer un rendement du droit de superficie.

2) Au vu du plan financier, la rentabilité est intéressante surtout dans la durée; or le droit de superficie est concédé pour cent ans, c'est-à-dire au-delà de la durée de l'amortissement total de l'ouvrage.

3) A l'extinction du droit de superficie, les constructions et installations reviendront à la commune de Morges. Mais elle devra verser pour cela une indemnité correspondant à la valeur vénale des constructions et installations à la date de l'extinction du droit de superficie.

Rachat à la valeur vénale après 100 (cent) ans de droit de superficie gratuit!

Ajoutons que la SA sera indépendante et maîtresse de ses adjudications. On ignore si le syndic de Morges, entrepreneur et administrateur du parking, verra sa société sur les rangs des soumissionnaires. Disons enfin que M. Pierre Fehlmann senior est un des administrateurs du Parking-centre.

A. G.

Noir sur blanc

Le 10 avril 1782, Diderot, soixante-neuf ans, écrivait à François André Danican (1726-1795), compositeur français auteur de nombreux opéras-comiques, tragédies lyriques, etc., surnommé *Philidor* et connu sous ce nom comme le plus fort joueur d'échecs de son temps, auteur d'une *Analyse du jeu des échecs* (1748), l'un des premiers qui ait eu l'idée de jouer «à l'aveugle», c'est-à-dire sans voir l'échiquier:

«Vous conviendrez cependant que la réputation du Calabrais (*Greco, célèbre joueur du XVII^e siècle*) n'égalera jamais celle du Pergolèse. Si vous avez fait les trois parties sans voir, sans que l'intérêt s'en mêlât, tant pis. Je serais plus disposé à vous pardonner ces essais périlleux, si vous eussiez gagné à les faire 5 à 600 guinées. Mais risquer sa raison et son talent pour rien, cela ne se conçoit pas. Au reste, j'en ai parlé à M. de Légal (*un autre joueur célèbre de l'époque de Diderot, qui nous a laissé un mat en 7 coups avec sacrifice de la reine, qui porte son nom!*), et voici sa réponse: «Quand j'étais jeune, je m'avisai de jouer une seule partie d'échecs sans avoir les yeux sur le damier; et à la fin de la partie, je me trouvai la tête si fatiguée, que ce fut la première et la dernière fois de ma vie. Il y a de la folie à courir le hasard de devenir imbécile par vanité.» Et quand vous aurez perdu votre talent, les Anglais viendront-ils au secours de votre famille?» (*Philidor se trouvait alors à Londres.*) Sage conseil!

Deux siècles plus tard, le record du monde appartient à Koltanowski, qui en 1961 à San Francisco joua 56 parties simultanément. Il y a tout lieu de penser que ses adversaires n'étaient pas très forts — n'empêche qu'il gagna 50 parties et en annula six!

Entre-temps, le champion du monde des échecs, Alexandre Alekhine, s'était lui aussi emparé du record, en jouant 32 parties à la fois en 1932. Contrairement à la plupart des spécialistes, qui exigent partout les blancs pour se simplifier la tâche et se ménager l'initiative, Alekhine acceptait de laisser le trait à la moitié de ses adversaires. Ce qui lui valut la mésaventure suivante: celui qui aurait les blancs attendraient que le champion du monde ait joué son premier coup contre son compère — et il jouerait alors le même coup! L'autre, avec les noirs, attendrait de même qu'Alekhine ait répondu, pour répondre à son tour de la même façon! Ainsi, il n'y aurait que deux issues possibles: ou bien le Maître devrait se résigner à la nullité sur les deux échiquiers; ou bien il gagnerait l'une des deux parties, mais du même coup perdrait l'autre!

Alekhine mit une quinzaine de coups à se rendre compte que les deux lascars le faisaient jouer con-

COURRIER

L'indice des gros

Tout comme le tableau des variations du niveau du lac de Joux, qui n'est pas sans rapport, au moins lointain, avec la cotation des actions de la CVE (Compagnie vaudoise d'électricité), notre «Feuille d'Avis de La Vallée» publie régulièrement le prix courant du mazout. Publication de laquelle il ressort invariablement que les «petites citernes» de moins de 500 litres paient leur contenu 25% plus cher que les «grosses» de 20 000 litres.

Si par hypothèse (impensable?) cette distribution était confiée à une régie fédérale (oh horreur!) je suppose que, comme pour le téléphone, le petit consommateur des régions périphériques payerait son huile de chauffage au même prix que le gros, des grands centres citadins.

tre lui-même! Il réfléchit alors quelque temps, puis avec les blancs joua un coup qui paraissait perdre une pièce, et qui en fait constituait un piège infernal. Puis aussitôt, il s'écria: «Je me suis trompé! Mon coup perd une pièce! Me permettez-vous de reprendre?» Et d'indiquer une autre suite, apparemment meilleure. Fort du règlement — *pièce touchée - pièce jouée*, ou dans le cas particulier *coup annoncé - coup joué* — l'autre refusa, trop content de gagner une pièce contre le champion du monde! Ce que voyant, son complice, oubliant toute prudence et l'arrangement conclu, crut bien faire en évitant la «faute» et en jouant l'autre coup, celui que le Maître avait prétendu vouloir substituer au premier. Ayant ainsi désuni ses adversaires, Alekhine (les Allemands disent: *Aljehin*) gagna alors les deux parties. Sans préjudice des vingt et quelques autres!

Il y a tout de même des gens qui ont une roue de plus!

J. C.

Lecteur de DP, ayant lu tout à l'heure l'article de A. G. dans «24 Heures», «Indices et salaires», je dépose dans votre corbeille à réflexions ce sujet de méditation. Sans engagement pour vous, bien évidemment.

Il n'y a pas que le mazout qui soit plus cher pour les modestes (même si une petite citerne ne correspond pas nécessairement à un petit porte-monnaie) de nos districts frontaliers ou alpestres, mais tant et tant d'autres éléments de l'indice: ne serait-ce que le nombre de kilomètres à parcourir lorsque vous suivez des examens ou un traitement ambulatoire à Lausanne, par exemple, au CHUV. Déplacements non remboursés par les assureurs, inaccessibles à de telles nuances. Où irait-on si on prenait en compte de telles «futilités».

Est-ce une raison pour toujours les taire pudiquement?

Claude Berney.

Domaine Public 780-789

Quatorzième livraison de l'index (tous les dix numéros) des textes parus dans ces colonnes.

Cette semaine, DP 780 (27.6.85) à DP 789 (26.9.85).

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

- 786 (3). Sujet de rentrée. L'année commence en été (A. G.).
787 (7). AVS. Numéro passe-partout.
789 (2). Greenpeace. L'exercice du pouvoir fragmenté (A. G.).

Cantons, communes

782 (3). Lausanne. Difficile répartition (J. G.) — Négociations à engager.

786 (3). Constitution vaudoise. Sujet vide mais plein de sens (R. D.).

786 (4). Canton de Berne. Les éclats de la bombe Hafner.

789 (8). Genève - Procureur général. La fin d'une image.

Etrangers

780 (4). Point de vue. Réfugiés et saisonniers (suite) (L. M.).

781 (3). Réfugiés. Solution fribourgeoise.

787 (2). Requéérants d'asile. Ça urge, parce que ça «creuse».

788 (8). Syndicats. Le poids des travailleurs étrangers (A. G.).

Législation

780 (5). Droit de grève. Réponse de Normand.

786 (5). Nucléaire, autoroutes... Le temps de la démocratie.

786 (8). Note de lecture. Inflation législative (J. D.).

787 (3). Protection des locataires. Manœuvre subtile.

788 (4). Organisation judiciaire fédérale. Y réfléchir à deux fois (L. T.).

Nouveau droit matrimonial

786 (1). Simplement un nouveau droit (Y. J.).

786 (2). Débats et débats. Bon à tout faire: l'argument AVS.

789 (2). Petit pas et grandes idées.

Opposition

785 (7). De Bonn à Berne (W. L.).

788 (5). Les coulisses de la formule magique (J. D.).

Vivisection

780 (8). Courrier. Statistiques sur le vif (J.-J. D.).

787 (4). Vivisection. Les animaux et nous (P.-F. P.).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

783 (1). En finir avec la dette (F. B.).

783 (2). Dossier de l'éditorial. Endettement et syndicats.

783 (5). Initiativité. Pour 500 millions de francs suisses (A. G.).

784 (1). La loi et les (trop) belles affaires (Y. J.).

784 (2). Dossier de l'éditorial. Belles affaires en chiffres.

788 (1). Ou bien... ou bien (A. G.).

788 (2). Statistique fédérale. Des indices à vérifier.

788 (3). Salaires. Réchauffer la progression.

789 (4). Sociétés anonymes. Derrière le jeu de cache-cache. Vingt ans d'histoire. L'illusion du changement.

789 (6). Fusions d'entreprises. Cow-boy dans la tourmente.

Développement régional

781 (8). Genève. Terrain à vendre.

782 (8). Genève. Dépôt «de pointe» pour Honda.

784 (6). LIM et innovation. En passant par Vercorin (A. G.).

785 (5). Sainte-Croix. Séduire et apitoyer.

786 (5). Affaire Latsis. Les acheteurs changent, les vendeurs restent.

Grandes écoles

783 (4). Optimisation. Hayek au Poly.

785 (8). EPF. Pénurie d'ingénieurs (E. B.).

GRI

785 (1). Mythologique ou pragmatique (A. G.).

785 (2). A propos du capital-risque. Innover le monde de la finance. Des éléments moteurs.

789 (2). Défaite du dynamisme.

SECTEURS ÉCONOMIQUES

782 (4). SGS. Une générale incontrôlable.

782 (8). WIR. Les PME romandes interpellées.

783 (4). Chasseurs de têtes. Un des «Big Six» est Zurichois.

785 (4). Culture et supermarché. Exit Libris.

Agriculture

781 (4). Référendum. Un susucré pour Migros.

787 (3). Blé et pain. Chère abondance.

Banques

780 (6). Genève. Cinquante ans après Nicole.

783 (8). Courtages. Bradage du sol financier.

789 (7). Lugano lave plus blanc.

Sport

783 (6). Fehlmann. Un voile sur la course.

785 (6). L'argent fait-il le bonheur?

Technologies

780 (3). Nouvelles technologies. Chasses gardées.

780 (4). Électrique. Une caisse à savon haut de gamme. La course suisse du soleil.

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURE

Aménagement du territoire

780 (2). Une soirée dans la Kafigturm. Un conférencier peu ordinaire (V. R.).

784 (4). Plan alimentaire 80. L'aménagement du territoire et les GPV.

Energie

780 (1). Cantons guides (J. D.).

780 (2). Annexe. Chaleur humaine.

784 (3). Déchets nucléaires. Des garanties peu démocratiques (M. B.).

787 (1). L'économie et le gaspillage (J. D.).

Environnement

781 (2). Notre sol est (très) las.

781 (2). Nature. Cent mille protecteurs.

782 (1). Phosphates: à l'eau (J. D.).

782 (2). Annexe. Des nouvelles du PVC.

788 (4). Ordures. Qui jette paie.

Transports

782 (2). Circulation. La liberté par les contraintes. S'éclater au volant.

783 (3). Simplon. Route du ferroutage coupée (A. G.).

787 (5). Transports publics. Bravo les Zurichois.

787 (5). Simplon. Sortir du tunnel (A. G.).

788 (8). Transports publics genevois. Bouchon législatif.

789 (1). Droites brisées (F. B.).

SANTÉ, POLITIQUE SOCIALE

781 (5). Santé. Soigner autrement.

781 (8). Égalité. Contrat façon Platzer.

782 (4). Femmes au travail. La loi et l'horloge.

784 (6). Assurance maladie. Démonstration vaudoise.

787 (8). Pour mémoire. Convention horlogère.

COMMUNICATION

781 (6). Radio/TV. Les dossiers des ondes.

782 (6). Radios locales transfrontières.

Echos des médias: 782 (5), 783 (6), 784 (6), 786 (8), 787 (6), 788 (6, 8), 789 (6).

Langage

787 (6). Multilinguisme. En payer le prix.

787 (8). Patois. Enfants prodiges.

Presse

780 (8). Du sang à la «une».

782 (7). NZZ. Indispensable gazette.

786 (5). Le recours de DP.

786 (7). Domaine Public. L'opinion de ses lecteurs.

789 (7). Comptes. Domaine Public 1984.

Publicité

786 (4). Patrons sans frontières.

788 (6). Le coût des intermédiaires.

Télévision

781 (1). L'image complice (A. G.).

787 (6). Combat de coqs (J. D.).

DIVERS

782 (8). Solfège pour somnambules. On se demande pourquoi (A. J.).

783 (8). Clive Loertscher. Fraternité syndicale.

784 (8). Bouveresse. Naufrage de la philosophie (E. B.).

785 (6). Adrénaline. La méthode du discours (Manu).

786 (6). Solfège pour somnambules. Les oies sauvages (A. J.).

Le carnet de Jeanlouis Cornuz 780 (6), 781 (7), 782 (7), 783 (7), 784 (7), 786 (6), 787 (7), 788 (7), 789 (7).

Note de lecture

781 (8). Samizdot. Gaspàn Miklos Tamàs (C. F. P.).

782 (6). Ecrasante politique (Th. Burnier: «La démocratie du rouleau compresseur — La politique des autoroutes en Suisse») (C. D.).

783 (7). Les souvenirs d'Ernest (Ernst Schneeberger: «Wirtschaftskrieg auch im Frieden») (C. F. P.).

788 (7). L'imagination et le voyage (Gilbert Baechtold: «Quand les serpents navigent») (H. G.).

L'après GRI

A tort, le projet de garantie contre les risques à l'innovation (GRI) a été attribué à Kurt Furgler, qui l'avait hérité de l'ancien conseiller fédéral Honegger, et par la suite adopté avec le zèle qu'on lui connaît. En fait, le projet émanait de l'Office fédéral des questions conjoncturelles, dirigé jusqu'à la fin de cette année par le socialiste Waldemar Jucker, futur chef de l'administration fédérale des finances.

Si la GRI avait reçu l'agrément des citoyens, ce même office aurait sans doute reçu mandat de la gérer, en plus de ses tâches actuelles en matières de recherche à motivation économique et de programmes d'impulsions notamment.

La GRI ayant pris l'eau, certains se demandent si l'«Office conjoncturel» lui-même ne va pas à son tour faire naufrage. Certains le souhaitent même expressément, comme le conseiller aux Etats Hans Letsch (rad./AG), grand bloqueur de personnel et promoteur d'austérité devant l'éternelle caisse fédérale.

On voit mal le chef du Département de l'économie publique se laisser couper une seule branche de l'organigramme qu'il couronne. Mais on distingue déjà les intentions de l'OFIAMT, qui reprendrait volontiers dans son giron des activités auparavant siennes... Bref, il y a comme un frisson dans les structures de l'administration fédérale. Un directeur évacué par le haut à trois ans de la retraite, une loi échouant devant le peuple, et voilà 26 fonctionnaires insécurisés sur l'avenir de leur office, constitué comme tel en 1979, avec un budget alors double de l'actuel.

TOUS POUR UN

Uri au-delà de la légende

A la tête de l'énumération des trois cantons signataires du pacte de 1291, Uri ne compte que 34 000 habitants (moins que Fribourg, autant que Kōniz). Seuls les Grisons ont en Suisse moins d'habitants au kilomètre carré.

Uri, c'est surtout la vallée de la Reuss et trois tracés occupant une grande part du territoire et construits par les hommes: la «vieille route», la ligne de chemin de fer du Gothard et la route nationale N2. Une charge qui pèse lourdement sur un canton pauvre dont les moyens restent insuffisants pour l'entretien de l'autoroute (même si sa participation est faible), pour la protection des couloirs d'avalanches et autres mouvements de terrain.

Uri c'est aussi, sur le marché de l'emploi, une forte

proportion d'agents de la Confédération (19,3%), plus que Berne. C'est encore, depuis plus de dix ans, le canton où paraît une revue non conformiste très vivante nommée «Alternative»; c'est un chef-lieu, Altdorf, qui n'a pas hésité à donner la parole le 1^{er} août à Barbara Furger, une apprentie cordonnière de seize ans, au «look punk».

L'année dernière, Uri s'est donné une nouvelle constitution cantonale. Conforme au droit fédéral, elle n'appelle pas de réserve pour l'obtention de la garantie des Chambres fédérales. Cette constitution qui compte 125 articles appelle quelques commentaires.

— Préambule très traditionnel rappelant l'ancrage démo-chrétien du canton: «Au nom du Dieu tout-puissant! Le peuple d'Uri, ..., dans sa grande majorité fait profession de la foi chrétienne, ...»

— Innovation: énumération de onze libertés fondamentales garanties.

— Soupape de sûreté (que l'on ne retrouve pas

dans toutes les constitutions de Suisse): le droit, par une initiative populaire, de demander la révocation d'une autorité.

Le canton d'Uri connaît quatre formes de communes: la commune municipale, la paroisse, la commune bourgeoise et la commune corporative. Cette dernière, en relation avec les corporations d'Uri et d'Ursen, confirme la forme ancienne de propriété collective du sol. Antérieure à la fondation de la Confédération, elle reste vivante de nos jours.

Faudra-t-il d'autres appels au secours que ceux de la commune de Silenen et de son «syndic» Hans Murer (le 21 septembre à la TV romande) pour inciter les Suisses à découvrir Uri autrement qu'à travers les légendes nationales ou les vitres d'un véhicule se rendant au soleil du Tessin?

EN BREF

Lu dans le bulletin «Défense du français» (252) au sujet des énergies dites renouvelables: «Par opposition aux sources d'énergie destinées à tarir un jour (pétrole, charbon, etc.), on s'est mis à appeler «énergies renouvelables» celles qu'on tire du soleil, du vent, des marées, etc. Mais cette expression, pour être précise, demanderait un adjectif: perpétuellement, ou indéfiniment renouvelables.» Autant, dès lors, parler d'énergies inépuisables. Certains auteurs commencent à utiliser cette expression.

* * *

Présentation dans un théâtre de poche bernois de la pièce «D'Roulotte». Il s'agit, en fait, de la version en dialecte bernois de la pièce de Jean Cocteau «Les parents terribles».

* * *

Les Jeunes démocrates chrétiens suisses (JDC) font partie de l'organisation internationale «Jeunes démocrates chrétiens européens» (secrétariat à Bruxelles). Des jeunesses démo-chrétiennes de dix-huit pays sont membres de cette internationale.
